

MORANGIS

Ma ville, Mon quotidien

Magazine municipal - Janvier / Février / Mars 2026



#288



SEMONS DU BONHEUR

Janvier

P.9
INVITATION
à la Cérémonie
des vœux

P.16
Dossier : Le Grand-Orly
Seine Bièvre au plus
près de vous



P.24
Au cœur de la Police
municipale

P.28
Comprendre les taxes
foncières 2025



3 > Édito

MOBILISÉS À VOS CÔTÉS



4 > 7

- Arrêt sur images à Morangis

8 > 11 Brèves Morangissoises

12 > 15 Jeunesse

- La convention territoriale globale renouvelée
- Brèves Jeunesse



 **BIEVENUE**
Vous êtes nouveaux
habitants sur Morangis ?
Faites-vous connaître en vous
inscrivant sur
 www.morangis91.com

ACCOMPAGNER DEMAIN



16 > 23 Dossier

- Le Grand-Orly Seine Bièvre au plus près de vous

24 > 27 Sécurité

- Au cœur de la Police municipale
- Les cellules de veille



Directeur de la publication : Brigitte Vermillet, Maire de Morangis | Rédaction : Océane Le Moal | Réalisation PAO : Elodie Sciarini | communication@morangis91.com - 01 64 54 28 57 | Imprimeur : Imprimerie Compiègne - 01 53 35 95 15 | Distribution : RC Distribution Imprimé à 7 800 exemplaires | Crédits photos : Mairie de Morangis, Envento et Alexis Harnichard



MORANGIS
12 avenue de la République
BP98- 91423 Morangis Cedex
01 64 54 28 28
mairie@morangis91.com
www.morangis91.com

28 > Finances

- Comprendre les taxes foncières 2025

29 > Mobilités

- Ouverture d'un atelier de réparation de vélos

30 > Sport

- CMOM Pétanque : la passion de la pétanque

31 > Séniors

- L'accueil de jour : un accompagnement chaleureux et stimulant

32 > Commerces

34 > Au fil de l'info

36 > Les tribunes

37 > Principales décisions du Conseil municipal

38 > Permanences / État civil

39 > Allô Madame le Maire



Le 27 novembre 2025, l'année de la jeunesse s'est achevée avec la remise des diplômes du BAC

Madame, Monsieur, Chère Morangissoise, Cher Morangissois,

2025 s'achève déjà, nous laissant des souvenirs plein la tête. Une belle année de rencontres, de partage et toujours un immense plaisir d'échanger avec vous au fil des événements organisés.

Vous étiez nombreux pour la réouverture de l'Espace Pierre Amoyal le 13 novembre avec une représentation de la comédie « Et si on en parlait ? », organisée dans le cadre d'Octobre Rose. Un événement solidaire auquel vous êtes fidèles et pour lequel votre mobilisation sans faille, aux côtés de nos amis saviniens, a permis de récolter un record de dons de 18 337,50 € au profit de l'Institut Curie.

Nos associations ont, une fois encore, pleinement incarné notre slogan de « Ville solidaire » en s'associant au Téléthon. Bravo et merci au Tennis Morangis, LFP Cricket, ADE Danse, l'APEM et la FCPE.

Le Marché de Noël nous a enchantés de ses saveurs et lumières et la 2^e édition du Dîner solidaire a réchauffé les cœurs. La générosité à Morangis n'est plus à démontrer.

« La générosité à Morangis n'est plus à démontrer »

Nous aurons plaisir à débuter 2026 à vos côtés le 17 janvier pour les vœux de la Municipalité. Un moment qui nous est cher et que nous attendons avec impatience. Cette année encore, cette soirée sera l'occasion de mettre à l'honneur nos Morangissois remarquables et d'échanger avec vous.

D'ici là, au nom de toute l'équipe Municipale, je vous adresse mes meilleurs vœux et espère que 2026 vous comblera de bonheur.

Sincèrement vôtre

BRIGITTE VERMILLET
Maire de Morangis
Vice-présidente du Conseil Départemental de l'Essonne
Vice-présidente du Grand-Orly Seine Bièvre
[brigitte.vermillet](#) [bvermillettpm](#)



MOBILISÉS À VOS CÔTÉS MORANGIS, Ma ville, Mon quotidien

ARRÊT SUR IMAGES à Morangis

RETRouvez
LES ARRÊTS SUR IMAGES



@villedemorangis

Le 11 septembre,
nos séniors se sont retrouvés
pour une journée gourmande et
dansante à la Guinguette auvergnate.



Le 18 septembre, l'Espace Saint-Michel se transformait en casino pour les séniors. Blackjack, roulette, craps... rires, bonne humeur et de jolis lots ont été gagnés.



Lors des Journées du Patrimoine, l'AHPM a proposé une exposition sur l'histoire de Morangis et un jeu de piste à l'Espace Saint-Michel. L'Église de Morangis a présenté l'exposition « Notre-Dame de Paris : l'aventure de la restauration ».



Pour la fête de la Saint-Michel, le 27 septembre, le Comité des Fêtes vous conviait à un après-midi équestre avec animations et spectacle. Le lendemain, vous avez été nombreux à participer à la traditionnelle brocante.



Le 4 octobre, à l'occasion de la Journée mondiale des animaux, était proposée la 3^e édition des Rencontres animales. Malgré une programmation bouleversée par une météo capricieuse, vous avez été nombreux à venir échanger avec les professionnels et les associations.



Du 6 au 10 octobre, la Semaine Bleue a offert à nos ainés de beaux moments de rencontre, partage, découverte et de convivialité. Merci à 91 FM !



Le 10 octobre, le loto du Comité des Fêtes a donné le coup d'envoi des événements organisés à l'occasion d'Octobre Rose. Au cours de la soirée, la tombola au profit de l'Institut Curie a permis de récolter la somme record de 1 606 € ! Le lendemain, les coureurs étaient attendus sur la ligne de départ de la Boucle rose, course solidaire en partenariat avec Savigny-sur-Orge.



Le 15 octobre se tenait la nouvelle édition d'Essonne Verte, Essonne Propre. Le rendez-vous a été donné à l'Ormeteau pour un après-midi convivial et éco-responsable.



Le 11 novembre, les élus du conseil municipal ont commémoré l'Armistice de 1918 devant le Monument aux Morts aux côtés des habitants, des forces de sécurité, des anciens combattants et de jeunes participants.



Le JCCMM a fêté son 50^e anniversaire. Exposition, portes ouvertes et initiations ont rythmé les célébrations qui se sont achevées le 15 novembre par un gala, au cours duquel Mme le Maire a remis la médaille de la ville à Guy Yvon, président du club de 1992 à 1998 et président d'honneur.



Le jeudi 20 novembre avait lieu le Duoday. Comme chaque année, l'équipe de l'Espace des Solidarités Marie-Amélie Le Fur y a participé en accueillant un stagiaire en situation de handicap, Angèle Din. Pour la 1^{re} fois, elle a été rejointe par le service Séniors et le Guichet Unique qui ont respectivement partagé leur quotidien avec Stéphane Montecot et Souad Meguiba.



Du 12 au 14 décembre, le Marché de Noël de Morangis a enchanté petits et grands. Tout au long du week-end plus de 8 000 visiteurs sont venus rencontrer nos artisans et profiter des animations.



MOBILISÉS À VOS CÔTÉS MORANGIS, Ma ville, Mon quotidien

Brèves

ÉVÉNEMENT



5^e ÉDITION DU CARNAVAL

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 12 avril 2026 pour le Carnaval de Morangis. Nous comptons sur vous pour venir nombreux et déguisés dans une belle ambiance festive. Informations à venir dans le Rendez-vous du mois et sur les réseaux sociaux.

RETRouvez LES BRÈVES SUR



SOLIDARITÉ



OCTOBRE ROSE

Le lundi 24 novembre, Brigitte Vermillet, Maire de Morangis, Alexis Teillet, Maire de Savigny-sur-Orge, le Comité des fêtes et les nombreux partenaires ont eu le plaisir de remettre un chèque de 18 337,50 € à l'institut Curie pour la recherche contre le Cancer du sein. L'an dernier 11 481 € avaient été récoltés. Ces dons ont été réunis à l'occasion de la mobilisation commune des deux villes. Encore merci à tous pour votre engagement et votre solidarité !

TRAVAUX



LA REQUALIFICATION DE L'AVENUE CHARLES DE GAULLE A DÉBUTÉ

Les travaux d'aménagement et de requalification de l'avenue Charles de Gaulle ont débuté le 20 octobre dernier, pour une durée estimée à 20 mois (sauf aléas de chantier). Ces travaux réalisés conjointement par la ville et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre visent à sécuriser les déplacements, à améliorer le cadre de vie et valoriser des espaces urbains. Parmi les aménagements réalisés : les trottoirs seront élargis, la chaussée sera reconfigurée pour les automobilistes, les piétons, les mobilités douces avec la création de pistes cyclables sécurisées, des zones de stationnement seront aménagées et les carrefours seront traités pour fluidifier et apaiser la circulation. Ces travaux prévoient également la démolition et le remblaiement des passages souterrains ainsi que l'intégration d'aménagements paysagers et d'un système de gestion des eaux pluviales.

👉 Retrouvez le plan par phase sur www.morangis91.com



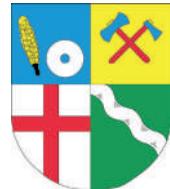


REMERCIEMENTS

2^e ÉDITION DU DÎNER SOLIDAIRE

Le 13 décembre, la ville organisait un Dîner Solidaire au profit des personnes défavorisées. Merci à l'équipe de l'Espace des Solidarité Marie-Amélie Le Fur qui a organisé cet événement ainsi que nos partenaires La ferme de Champagne, Ammereal, Association des commerçants, Badpad, Carrefour Market, Domafrais, Kubli, Ladurée, L'IndusBar, Mondial Primeurs, Petits Pains et Compagnie qui ont permis sa tenue. Nous remercions également les nombreux Morangissois pour leur générosité et leur participation.

JUMELAGE



CARNAVAL À PLAIDT

Le Carnaval de notre ville jumelée de Plaidt se déroulera le dimanche 15 février 2026. Nous vous proposons de participer à cet événement festif lors d'un séjour du 13 au 16 février 2026. L'occasion de découvrir la ville et d'aller à la rencontre de ses habitants. Le transport se fera en car depuis Morangis avec un départ le 13 et un retour le 16 février. Une participation de 60 € est demandée. Possibilité de loger chez l'habitant ou, si vous préférez, à vos frais dans un hôtel. Billetterie en ligne ou sur l'application Imagina. Permanences au Guichet Unique les 6 et 8 janvier de 17h30 à 19h.

👉 Renseignement 01 64 54 28 56

Billetterie : www.morangis91.com

INVITATION

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Le samedi 17 janvier 2026, Madame le Maire et les élus du Conseil Municipal vous présenteront leurs vœux au Gymnase Claude Bigot. Placée sous le thème de l'environnement, la biodiversité, les espaces verts de la ville et la nature, cette soirée sera aussi l'occasion de mettre à l'honneur l'engagement de Morangissois. Nous comptons sur votre présence nombreuse pour partager, échanger et célébrer ensemble ce début d'année dans la convivialité.

👉 SAMEDI 17 JANVIER 2026
Ouverture des portes à 17h30
Gymnase Claude BIGOT





MOBILISÉS À VOS CÔTÉS MORANGIS, Ma ville, Mon quotidien

Brèves

CULTURE

Les Bords de Scènes

Grand-Orly Seine Bièvre

LES BORDS DE SCÈNES RECONNUS SCIN

Les Bords de Scènes - Grand-Orly Seine Bièvre deviennent Scène conventionnée d'intérêt national (SCIN), mention « art en territoire », appellation du ministère de la Culture. Cette reconnaissance salue et encourage les actions déployées en matière de soutien aux artistes, pour la création, la diffusion de leurs œuvres et l'organisation de leur présence régulière sur le territoire, avec des compagnonnages durables, des apports en coproduction, des résidences et des projets participatifs, vecteurs d'un modèle vertueux de coopération entre artistes, institutions et habitants.

👉 Retrouvez la programmation des Bords de Scènes sur : www.lesbordsdescenes.fr.

PAPILLES D'OR 2025

LA BOUCHERIE DELAÎTRE PRIMÉE

Félicitations à Ludovic et Nathalie Delaitre de la boucherie Delaitre ! Pour la 3^e année consécutive, le commerce fait rayonner Morangis en recevant 3 Papilles d'or 2025. Ce concours est organisé conjointement par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne et la Chambre des Métiers et d'Artisanat d'Île-de-France Essonne et salue l'excellence des commerçants et artisans essoniens.

👉 Boucherie Delaitre
63 avenue Aristide Briand

ADMINISTRATIF



UN PHOTOMATON AU GUICHET UNIQUE

Un photomaton a été installé au Guichet Unique de la mairie afin de faciliter les démarches des usagers. Vous pouvez y réaliser vos photos d'identité au tarif de 8 €. Il permettra aux personnes ayant pris rendez-vous pour un renouvellement de passeport ou de carte d'identité, de compléter leur dossier au besoin.





RECYCLAGE



COLLECTE DE SAPINS

La collecte des sapins est organisée du 5 au 25 janvier 2026. Vous pourrez déposer vos arbres aux points suivants : Place Jules Ferry, Place de la Résistance Française, Parking du Square Lavoisier, Parking du Golf, Rue de Charaintru et Place de l'Europe. Ils seront transformés en copeaux de bois et serviront de paillage pour les espaces verts publics. Une collecte en porte à porte est également organisée par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre le 8 janvier (zone pavillonnaire), le 14 janvier (rue limitrophe Armée Leclerc) et le 22 janvier 2026 (collectifs).

Retrouvez toutes les informations sur www.morangis91.com

IMAGINA

BILLETTERIE EN LIGNE

Imagina propose désormais une billetterie en ligne permettant de réserver ses places sur plan et de régler directement. Vous pouvez y accéder directement via l'onglet Imagina sur le site de la ville www.morangis91.com ou sur l'application. Ce service est également effectif pour les événements payants.

Billetterie sur www.morangis91.com ou sur l'application Imagina

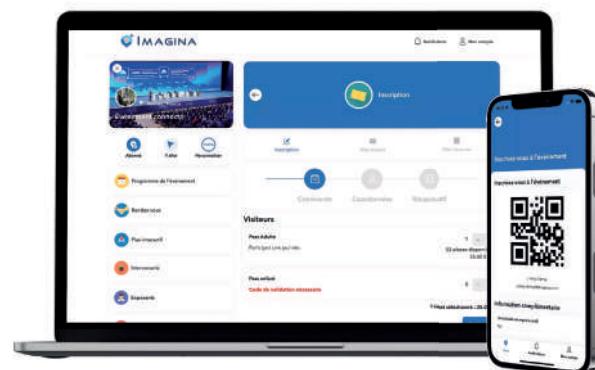
ENVIRONNEMENT



PARC SAINT-MICHEL

La 2^e phase des travaux de requalification du Parc Saint-Michel est achevée. Les plantations ont été réalisées courant novembre, offrant un nouvel écrin au parc qui dispose désormais d'un espace de 3 000 m², conçu dans l'esprit d'un jardin à la française « sauvage ». Parmi les variétés choisies, on retrouve des plantes vivaces, des graminées et des plantes mellifères, qui favoriseront la biodiversité. La 3^e phase portera sur les zones autour de la prairie centrale (chemins en sous-bois, verger, kiosque).

Retrouvez toutes les informations sur www.morangis91.com





LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE RENOUVELÉE



Le renouvellement de la Convention territoriale globale a été approuvé lors du Conseil Municipal du 15 décembre. Ren conduite pour 5 ans, elle permet de dresser une feuille de route des actions à mener.

La Convention territoriale globale (CTG) formalise un engagement politique et stratégique entre la Caf et une collectivité territoriale. Elle a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire, tout en associant les partenaires institutionnels, associatifs et les habitants.

Ce document s'appuie sur un diagnostic partagé au sein de la commune avec les différents services municipaux et partenaires (*Enfance-Éducation Jeunesse, Petite-Enfance, Guichet Unique, Animation locale et culture, Espace des Solidarités Marie-Amélie Le Fur, Tranquillité publique et cadre de vie, associations, EPT Grand-Orly Seine Bièvre, MJC Relief...*). Il définit plusieurs objectifs dans les domaines de la Petite Enfance, de l'Enfance, de la Jeunesse, de la Parentalité, de l'Animation de la vie sociale, de

l'Accès aux droits, du Logement et du Handicap. Ces orientations sont adaptées aux enjeux du territoire et à la diversité des besoins sociaux des habitants (*accessibilité aux services, prise en compte des besoins spécifiques des familles...*).

La CTG contribue à un rééquilibrage territorial des équipements, afin de garantir à tous un accès à des services complets, innovants et de qualité.

Le Projet éducatif territorial (PEdT) a également été renouvelé afin de s'inscrire dans le dispositif de la CTG. Il vise à mettre en œuvre une stratégie éducative cohérente et à favoriser la complémentarité des temps éducatifs tout au long du parcours de l'enfant et du jeune.



Quelques objectifs stratégiques :

Petite Enfance

- Augmenter et pérenniser le parc existant.
- Favoriser l'accueil d'enfants de - 3 ans dont les parents sont engagés dans une démarche d'insertion professionnelle.
- Améliorer la qualité d'accueil des établissements de la petite enfance.

Enfance

- Harmoniser les valeurs et pratiques entre tous les acteurs éducatifs pour offrir un cadre stable et une progression fluide du parcours de l'enfant.
- Développer des actions favorisant le partage, l'enrichissement mutuel et la curiosité des enfants.

Jeunesse

- Améliorer les conditions d'accueil des jeunes dans les structures existantes.
- Développer une politique jeunesse attractive et participative autour du sport, de la culture et de l'engagement citoyen.
- Structurer un plan global d'aide à l'orientation et à l'insertion.

Parentalité

- Associer et coordonner les parents dans la réflexion et la mise en œuvre des projets liés à la parentalité.
- Développer l'offre parentalité sur le territoire.

Animation de la vie sociale

- Développer la conscience du collectif et de l'intérêt général.
- Encourager les initiatives citoyennes.

Accès aux droits

- Maintenir et optimiser les dispositifs d'accès aux services et aux droits.
- Promouvoir une stratégie de culture partagée sur la santé mentale à Morangis.

Logement

- Prévenir et lutter contre l'habitat indigne et le surpeuplement.
- Définir un schéma de développement du parc immobilier adapté à l'évolution démographique.

Handicap

- Favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les structures de droit commun.
- Promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Garantir la mobilité sur l'ensemble du territoire communal.





CARREFOUR DES MÉTIERS : CAP SUR L'ORIENTATION !

Le Carrefour des métiers et de l'Orientation, organisé conjointement avec la Ville de Chilly-Mazarin, se tiendra le 31 janvier 2026 au complexe J. Owens. Ce grand rendez-vous permet aux jeunes à partir de la 4^e de rencontrer des professionnels, des écoles ou des organismes de formation et de recevoir des conseils sur leur orientation.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2026/2027

Les inscriptions scolaires pour les enfants nés en 2023 se feront du 12 janvier au 28 mars 2026 via le Portail Morangissois, accessible depuis le site de la ville : www.morangis91.com. N'oubliez pas de joindre à votre demande des copies du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Pour vous aider dans votre démarche, les agents du Guichet Unique de la Mairie restent à votre disposition sur rendez-vous aux heures d'ouverture de la mairie. Le Guide de la Rentrée Scolaire vous accompagne dans la scolarité de votre enfant. Vous pouvez le retrouver au Guichet Unique de la Mairie ou le consulter en ligne.

PASS ANNUEL POUR LES 11/17 ANS

Il est encore temps de souscrire au Pass Annuel afin de participer aux activités, animations et sorties proposées par l'Espace Ados (collégiens 11/15 ans) et l'Espace Citoyenneté (lycéens 15/17 ans). Le pass est valable jusqu'au 31 août. Tarification selon le Quotient Familial. Les inscriptions réalisées à partir du 1^{er} mars sont facturées au prorata de la période.

👉 Retrouvez le PJC sur Instagram [pjc_morangis](https://www.instagram.com/pjc_morangis/) pjc@morangis91.com ou 01 64 54 28 59

MORANGIS GAMES DAY 2^e ÉDITION

Le Morangis Games Day sera de retour en mars 2026 pour une 2^e édition qui proposera tournois, jeux en Free Play et lots à gagner. La programmation complète sera à retrouver dans le RDV du mois de mars 2026 ainsi que sur le site et les réseaux sociaux de la ville.



À LA RENCONTRE DES LYCÉENS ET COLLÉGIENS

Dans le cadre de son accompagnement éducatif, le PJC organise des permanences sur le temps de la pause méridienne au collège Michel Vignaud et au lycée Marguerite Yourcenar afin de rencontrer les jeunes autour de différentes thématiques telles que l'orientation, la sensibilisation et les loisirs. Cette démarche permet de mettre en place des temps éducatifs complémentaires à l'accompagnement réalisé au sein desdits établissements.



PRÉPARE TON BREVET ET TON BAC

Le PJC poursuit ses stages d'accompagnement gratuits aux examens des collégiens et lycéens lors des vacances de printemps, du 20 au 25 avril à l'Espace Saint-Michel. « Prépare ton Brevet » propose aux collégiens des révisions avec des professeurs certifiés, ainsi que de multiples activités permettant de travailler la confiance en soi, le bien-être...

« Prépare ton Bac » s'adresse quant à lui aux élèves de 1^{re} et de Terminale et vise à optimiser la réussite à l'examen grâce à des méthodes de révision ciblées. Les horaires du stage sont 9h-13h.

Inscription prochainement en ligne
sur www.morangis91.com

CENTRE DE RESSOURCES JEUNESSE PJC

Le Centre de Ressources Jeunesse accueille les jeunes Morangissois de 14/25 ans afin de les accompagner dans leurs démarches comme la recherche d'une alternance, la rédaction de CV, lettres de motivation ou dans leur orientation (*filières, Parcoursup...*). Des actions collectives sont proposées dans le cadre de l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle (*coaching, ateliers bien-être, temps de formation...*). Un casque de réalité virtuelle est à disposition permettant de découvrir des secteurs, des métiers, etc. dans le cadre de son orientation ainsi que des outils immersifs innovants favorisant la découverte et la compréhension. Des nocturnes jusqu'à 20h chaque jeudi (hors vacances scolaires) sont proposées.

Retrouvez le PJC sur Instagram
pjc_morangis / pjc@morangis91.com
ou 01 64 54 28 59



3 NOUVEAUX ÉLUS AU CMJ

Samedi 15 novembre, s'est tenu le dernier Conseil Municipal des Jeunes de l'année. L'occasion de dresser le bilan de ce mandat et d'accueillir 3 nouveaux élus : Diego, Lucas et Naël. Cette séance a également été marquée par la fin de mandat d'Adam, Abby, Melyna, Matthias, Timéa, Lola, Romain, Maya, Sohan, Thyméo et Johan. Madame le Maire leur a remis un diplôme de citoyenneté, témoignage de leur engagement et du travail réalisé.



LE GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE AU PLUS PRÈS DE VOUS



Morangis est l'une des 24 communes qui composent l'Établissement Public Territorial (EPT) du Grand-Orly Seine Bièvre. La ville bénéficie de l'expertise et des compétences du territoire, offrant un service public élargi aux Morangissois.



GRAND-OREY SEINE BIEVRE





LES COMPÉTENCES DU GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE



Le Grand-Orly Seine Bièvre est l'un des 12 Établissements publics territoriaux constituant la Métropole du Grand Paris. Il regroupe 24 communes sur 124 km², dont Morangis, et compte 725 000 habitants, ce qui en fait l'EPT le plus peuplé et le plus étendu après Paris.

Le Grand-Orly Seine Bièvre intervient à Morangis dans de nombreux domaines pour améliorer la vie quotidienne des habitants : l'aménagement du territoire, le développement économique et l'emploi, la politique de l'habitat, l'assainissement, la collecte des déchets et la gestion de l'eau. La ville lui a transféré également ses compétences obligatoires : la voirie, l'éclairage public, les équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial. Il est également chargé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).

Ces missions se concrétisent à travers diverses réalisations et investissements récents, tels que les travaux de rénovation de l'Espace Pierre Amoyal (350 000 €) et la requalification de l'avenue Charles de Gaulle (*environ 4M € en partenariat avec le Conseil départemental et la ville*).

Parmi les compétences de l'EPT, figure ainsi la gestion de certains établissements comme les médiathèques. En plus d'un large choix de livres, DVD et jeux grâce à la mise en commun des fonds de l'ensemble du réseau de ces structures, la Médiathèque de Morangis organise de nombreuses activités ouvertes à tous (*ateliers numériques, créatifs, café lecture...*). Elle propose également une interface numérique permettant de consulter des contenus en ligne.



Médiathèque de Morangis

👉 3 avenue de la République / 01 69 57 82 60

Ouverture : Mardi et Vendredi 14h-18h

Mercredi : 10h-13h et 14h-19h

Samedi 10h-13h et 14h-18h



Espace Pierre Amoyal



Le Grand-Orly Seine Bièvre propose également différents services accessibles à tous :



Maisons de la Justice et du Droit

Maisons de la Justice et du Droit

Lieux d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'information juridique.

👉 **Maisons de la Justice et du Droit**
4 av. F. Mitterrand, 91200 Athis-Mons
01 69 57 82 80



Forum du CLIC

CLIC

Centre local d'information et de coordination gérontologique des Portes de l'Essonne qui propose un soutien aux aidants ainsi que des services pour le maintien à domicile et la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

👉 **CLIC, 3 rue Lefèvre-Utile, BP300**
Athis-Mons / 01 69 57 80 92

Réseau linguistique

Il propose des ateliers d'apprentissage du français afin de mieux s'insérer.

👉 **Réseau linguistique, cours de français,**
64 Grand Rue (2^e étage) 91260 Juvisy-sur-Orge
01 69 57 84 18



Déchèterie de Morangis

Collecte des déchets

La gestion des déchets est une compétence transférée à l'EPT. En plus des collectes régulières, l'établissement s'occupe du ramassage des dépôts sauvages présents sur la ville. Ces incivilités sont de plus en plus nombreuses : 3 013 dépôts sauvages ont été recensés en 2025, contre 2 750 sur l'ensemble de l'année 2024.

Les dépôts sauvages dégradent le cadre de vie, posent des problèmes de salubrité publique et ont un impact direct sur le budget des ménages via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Calculée sur la même base que la taxe foncière, la TEOM comprend une part, fixée par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, qui évolue en fonction de la quantité de déchets produits (*volume, poids ou nombre d'enlèvements*) et, parfois, de leur nature.

Les déchets volumineux ou non collectés en porte-à-porte (*électroménager, gravats...*) sont traités et revalorisés par la déchèterie de Morangis, gérée par le SIREDOM. Pour y accéder, demandez votre carte en ligne : www.siredom.com/dechetteries/demande-de-badge/

Les dépôts sauvages et les décharges illégales sont punis par l'article L541-46 du Code de l'environnement. Selon la gravité des faits (*nature, quantité, contexte*), les sanctions peuvent atteindre jusqu'à 75 000 € d'amende ou de la prison.

👉 Déchèterie (du 15 octobre au 31 mars) :

Lundi au vendredi : 10h-12h / 13h-16h45

Samedi : 9h-12h / 13h-16h45

Dimanche et jours fériés : 9h-12h

Infos déchets GOSB : 01 78 18 22 24



Dossier



LES ARCHIVES DU TERRITOIRE, MORCEAUX D'HISTOIRE

Depuis 2024, les archives de la ville sont progressivement transférées aux archives du Grand-Orly Seine Bièvre, un lieu chargé d'histoire et dédié à la préservation du patrimoine.

L'histoire de la ville est désormais prise en charge par les archivistes du Grand-Orly Seine Bièvre - GOSB. Jusqu'à présent, les archives communales étaient conservées dans un sous-sol de la mairie et au Centre Technique Municipal.

Leur transfert nécessite un traitement particulier : vérification des durées de conservation et décontamination. Un tri est effectué par les archivistes entre les archives définitives, comme les listes électorales, les actes administratifs ou encore l'État Civil et les archives non-définitives. Ces dernières sont généralement conservées entre 1 et 80 ans, selon la réglementation, avant d'être proposées à l'élimination. Leur destruction doit ensuite être autorisée par les archives départementales, le maire et le responsable du service des archives. Les documents éliminés sont alors confiés au Centre Parisien de Recyclage (CPR), une entreprise agréée par l'État pour la manipulation de données sensibles.

Tous ces documents témoignent de la vie d'une commune et sont révélateurs des préoccupations d'une société. Ils sont accessibles gratuitement, sur rendez-vous, dans le respect des règles de communicabilité et du RGPD. Certaines informations doivent en effet être protégées pendant un certain temps avant leur communication (*secrets de l'État, secrets des personnes, secrets industriels et commerciaux, secret de l'instruction judiciaire...*).

Il est également possible pour les archivistes de communiquer à distance certains documents numérisés comme les permis de construire.

Les archives du GOSB peuvent aussi accueillir des dons privés (*associations, particuliers...*) : correspondances, photographies, cartes postales...

👉 **3 rue Lefèvre-Utile BP 300, Athis-Mons**
Horaires : Lundi au vendredi : 9h-17h (prise de rendez-vous possible) **Fermetures annuelles, la semaine du 15 août et du 24 au 31 décembre inclus.** **Contact : 01 78 18 25 05**



**Michel
Leprêtre**

INTERVIEW

Président de l'Établissement
Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre

Morangis fait partie de ces communes qui illustrent le mieux l'esprit du Grand-Orly Seine Bièvre : un territoire où l'action locale s'enrichit de la force du collectif. L'Établissement public territorial agit chaque jour aux côtés de la Ville, dans des domaines essentiels au quotidien des habitant·es : l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets, la planification urbaine, l'économie locale ou encore le climat. Autant de politiques publiques partagées qui traduisent une même ambition : construire des villes plus durables, solidaires et agréables à vivre. Derrière chaque projet, qu'il s'agisse d'un aménagement, d'un service ou d'un accompagnement, il y a des femmes et des hommes, des élu·es et des agent·es, qui œuvrent ensemble pour améliorer la vie des Morangissois·es. Je veux saluer ici la qualité du travail partenarial mené entre la Ville et l'Etablissement Public Territorial. Ensemble, au-delà des sensibilités politiques, nous partageons la conviction que l'intérêt général prime toujours. C'est ainsi que se construit l'avenir de notre territoire : avec exigence, respect et esprit de coopération.



LE SAVIEZ-VOUS ?

- Le centre des Archives du Grand-Orly Seine Bièvre dispose d'une superficie de 700 m², dont plus de 500 m² sont réservés aux magasins.
- Il regroupe les archives territoriales ainsi que celles des villes d'Ablon-sur-Seine, Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis et Paray-Vieille-Poste.
- Il est possible de stocker jusqu'à 5 km de linéaire d'archives. Avec 3,5 km actuellement conservés, la capacité maximale est bientôt atteinte.

- La conservation des documents requiert des conditions spécifiques : température 18-20°C et un taux d'humidité de 40-50%, afin d'éviter une rupture climatique susceptible d'entraîner des moisissures ou une dégradation du papier.
- Le plus vieux document des archives territoriales est morangissois : il s'agit d'un registre d'État Civil datant de 1572.
- La Ville de Juvisy est celle qui compte le plus d'archives conservées au GOSB. Une partie d'entre elles a été détruite lors de bombardements pendant la 2^{nde} guerre.



ENTRÉE EN VIGUEUR DU PLUi : CE QU'IL FAUT RETENIR

Lors de sa séance du 16 décembre 2025, le Conseil Territorial de l'Établissement Public Grand-Orly Seine Bièvre a voté l'approbation du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Ce vote marque l'aboutissement d'un travail engagé il y a près de cinq ans.

Le PLUi entrera en vigueur en janvier 2026 et remplacera alors les anciens plans locaux d'urbanisme communaux (PLU).

Un long processus collectif

L'élaboration d'un PLUi est une procédure encadrée par le Code de l'urbanisme et s'appuie sur la consultation et la concertation de nombreux acteurs. Pour notre territoire, les principales étapes ont été :

- **26 janvier 2021** : la procédure d'élaboration du PLUi est engagée par le Conseil territorial.
- **4 avril 2023** : débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), le socle du PLUi.
- **17 décembre 2024** : arrêt du PLUi et bilan de la concertation.
- **12 mai au 27 juin 2025** : Enquête publique - concertation des personnes publiques ainsi que des habitants et usagers du territoire.

Ce travail a mobilisé une pluralité d'acteurs : élus, techniciens, partenaires institutionnels et habitants.

Les grands objectifs du PLUi

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), qui constitue le socle des ambitions déclinées dans le PLUi, porte la vision d'un territoire offrant un cadre de vie de qualité, tout en s'adaptant aux défis environnementaux et climatiques.

Le PADD met ainsi l'accent sur différentes thématiques telles que l'habitat, les mobilités, la nature, le développement urbain maîtrisé ou encore le développement économique.

Quels changements pour Morangis ?

Depuis janvier 2026, le PLUi se substitue au PLU communal de Morangis. Les autorisations d'urbanisme (*permis de construire, déclarations préalables, etc.*) sont alors instruites selon les nouvelles règles intercommunales.

Le PLUi préserve les grands principes du PLU de Morangis afin de garantir un développement urbain maîtrisé et équilibré. Sur le plan réglementaire, ce document permet de renforcer le volet végétal du document d'urbanisme (*plantation d'arbres, etc.*) et préserver les coeurs d'îlots en limitant les dérogations pour la construction d'annexes sur une même propriété.





Il intègre également les orientations régionales du Schéma directeur de la Région Ile-de-France environnemental (SDRIF-E), notamment la sanctuarisation des zones d'activités économiques afin de préserver les secteurs dédiés à l'emploi et à la production locale.

Enfin, le PLUi marque une avancée majeure en matière d'aménagement et de planification urbaine avec l'intégration d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Future gare du Grand Paris Express ». Cet outil illustre l'engagement de la commune en faveur de la création d'une gare supplémentaire de la Ligne 14 sur le territoire communal, dont les études de faisabilité seront lancées en 2026.



Le rapport et les conclusions du PLUi sont consultables sur :

- www.morangis91.com
- www.grandorlyseinebievre.fr
- www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Ces documents sont également disponibles sur rendez-vous auprès du service Urbanisme.

👉 Pour toute question ou demande de rendez-vous : 01 64 54 28 70





AU CŒUR DE LA POLICE MUNICIPALE



Les agents de la Police municipale sont mobilisés quotidiennement à vos côtés afin d'assurer la sécurité et la tranquillité publique. Ils s'appuient sur la mise en place de partenariats solides, notamment avec la Police nationale. Leur action a récemment été renforcée par le déploiement de nouveaux équipements de vidéoprotection.

Le rôle de la Police municipale

Police de proximité, la Police Municipale assure au quotidien des missions de prévention et de sécurisation pour assurer la tranquillité publique. Cela se traduit notamment par une présence aux abords immédiats aux heures des entrées et sorties des établissements scolaires (*1^{er} degré, collège et lycée*) des patrouilles régulières sur le territoire communal et la gestion du stationnement, ainsi que des échanges constants avec les partenaires. Certains signalements émis sur Imagina sont également transmis directement aux agents pour une prise en charge encore plus rapide.

La 3^e phase d'implantation prévoit l'installation de 18 nouvelles caméras d'ici la fin 2026. **Au total, ce sont 36 caméras qui seront déployées en 2026.**

La vidéoprotection en place

En 2021, 7 caméras nomades ont été installées à des points stratégiques afin de lutter contre les dépôts sauvages. Ce dispositif a été renforcé cette année avec l'installation de 11 nouvelles caméras, dont 3 spécialement dédiées à la protection des agents municipaux travaillant à l'Hôtel-de-Ville, l'Espace des Solidarités Marie-Amélie Le Fur et au poste de Police municipale.

Les images sont centralisées dans un centre de visionnage installé dans une pièce dédiée au poste de Police Municipale.





Caméras piétons

Les agents de la police municipale sont désormais équipés de caméras individuelles. Ce dispositif, qui contribue à apaiser les échanges lors des interventions, permet également de prévenir les incidents et de disposer d'éléments de preuve en cas d'infraction(s).



Des actions transversales avec ses partenaires

La police municipale participe régulièrement à des actions aux côtés de la RATP, de la police nationale et de l'Éducation nationale. Ils assurent notamment la sécurité des contrôleurs RATP lors d'opérations de contrôle dans les transports. Des actions conjointes de contrôle des poids lourds sont également organisées.

Tous les 2 mois, la police municipale prend attaché auprès des 26 bailleurs sociaux présents sur la ville. Ces échanges permettent de faire remonter les problématiques rencontrées dans les résidences : vols, dégradations, nuisances ou stationnements abusifs, dépôts sauvages..



Contactez la police municipale

Le poste de police municipale, situé au 16 avenue Descartes, est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h. En dehors de ces horaires, une astreinte téléphonique est mise en place du lundi au samedi de 17h30 à 22h (hors jours fériés). Les agents de la police municipale sont habilités à prendre les plaintes. Ils s'occupent également des animaux errants et centralisent les objets trouvés.



👉 Police Municipale de Morangis
01 64 54 28 01 - 16 av. Descartes
De 8h à 22h sauf dimanche et jours fériés
Police Nationale, composez le 17



Sécurité



VISITE DU SOUS-PRÉFET

Jeudi 4 décembre 2025, Monsieur Rémi Bourdu, Sous-Préfet de Palaiseau, était à Morangis pour une visite de terrain.

Il s'agissait de faire le point sur les différents dossiers dans le cadre de la coopération entre État et collectivités.

Accompagné de Madame le Maire, de Madame Pinto, adjointe déléguée à l'action sociale et de Monsieur Delobel, conseiller municipal délégué à la tranquillité publique et à la sécurité, le Sous-Préfet s'est tout d'abord rendu à la résidence Warabiot, puis sur l'aire d'accueil des gens du voyage. Ces deux étapes ont permis d'échanger sur les problématiques locales liées au logement, à l'inclusion sociale, ainsi qu'à la gestion des flux et des besoins des populations.

La visite s'est poursuivie au poste de police municipale, où Monsieur Bourdu a pu échanger avec les agents présents. L'un des moments marquants de cette rencontre fut la présentation du nouveau dispositif de vidéoprotection mis en place récemment à Morangis, dont le centre de visionnage.





LA CELLULE DE VEILLE : UN OUTIL PRÉCIEUX

Afin de mieux répondre aux enjeux de la sécurité et de la tranquillité publique à Morangis, Madame le Maire a souhaité dès 2020, la création d'une cellule de veille.

La cellule de veille est un dispositif d'échanges et d'informations à l'échelon communal entre différents acteurs institutionnels concernés par la prévention et la lutte contre l'insécurité.

Initiée pour la 1^{re} fois le 15 avril 2021, la cellule de veille, placée sous la présidence de Madame le Maire, réunit tous les deux mois en son sein des représentants de la Police nationale et municipale, du SDIS, les élus de la municipalité, l'Éducation nationale, le CCAS, les bailleurs sociaux présents sur le territoire communal, la RATP et la prévention spécialisée.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux, a pour objectif d'apporter des réponses diversifiées et adaptées aux différentes problématiques. Le but est de détecter précocement des situations à risques afin de mobiliser toutes les forces vives tout en coordonnant l'action des professionnels : prévention des rixes inter-communes, sécurisation des entrées et sorties du collège et lycée, actions de sensibilisations au sein des établissements du 1^{er} degré sur les problématiques de dégradations, opérations partenariales habitat indigne...

La cellule de veille permet un partage de l'information dans le respect de la règle de confidentialité et une réactivité plus importante dès qu'une situation individuelle ou familiale à risque est signalée. Elle assure le renforcement du lien social

et de la tranquillité publique en évitant que des actes d'incivilité ne se transforment à terme en situation de délinquance.

C'est avant tout une instance de concertation entre institutions et organismes publics et privés (*bailleurs, transporteurs RATP...*) qui s'appuie sur le rôle prépondérant de l'édile de la commune pour contribuer à une meilleure cohésion entre les habitants, les institutions et les partenaires locaux. Clé de voûte de la politique de prévention et de lutte contre la délinquance au niveau communal, la cellule de veille a, depuis son installation en 2021, créé des liens solides entre tous les acteurs réunis par leurs compétences pour favoriser le « bien vivre ensemble » et la cohésion sociale.





COMPRENDRE SES TAXES FONCIÈRES ?

L'envoi de l'avis de taxes foncières s'accompagne chaque année de nombreux questionnements sur le calcul de son montant.

Le montant des taxes foncières est calculé en appliquant chaque taux d'imposition à la base imposable du bien (*valeur locative cadastrale*), puis en additionnant les montants obtenus :

Taux communaux =

$$(base\ 1 \times \text{taux}\ \text{communal}\ 2) + (base\ 1 \times \text{taxes}\ \text{spéciales}\ 3) \\ + (base\ 1 \times \text{TEOM}\ 4) + (base\ 1 \times \text{GEMAPI}\ 5)$$

1 La base imposable dépend de la valeur locative de votre logement. Chaque année, l'État revalorise cette « base » selon l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), en fonction de l'inflation. Cette augmentation entraîne une hausse de l'impôt foncier à régler (+7,1 % en 2023, +3,9 % en 2024 et +1,7 % en 2025).

2 Le taux d'imposition communal : voté en Conseil Municipal, c'est la seule taxe reversée à la commune. Avec un taux de 34,45 %, Morangis possède l'un des taux les plus bas du GOSB.

3 Les taxes spéciales TSE Grand Paris (Taxe Spéciale d'Équipement) et TASA Île-de-France (Taxe d'Aménagement Spéciale des Agglomérations).

4 La taxe d'ordures ménagères (TEOM) perçue par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour financer la collecte et traitement des déchets.

5 La taxe GEMAPI perçue par la Métropole du Grand Paris pour financer les actions liées à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations.

6 Frais de gestion : part perçue par l'État pour la gestion de la Taxe foncière.

À Morangis, la hausse de l'impôt foncier en 2025 incombe exclusivement à la revalorisation des bases décidée par l'État (+1,7%) et aux évolutions des taxes autres que celle de la commune.

Taxes foncières à Morangis 34,45 %

- Paray-Vieille-Poste 38,89 %
- Savigny-sur-Orge 39,92 %
- Viry-Châtillon 41,19 %
- Athis-Mons 47,70 %
- Juvisy-sur-Orge 54,31 %

Propriétés bâties	Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat des communes	Inter communauté	Taxes spéciales	Taxe d'ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2024	Taux 2025	%	%	%	%	%	%	
Adresse									
Base	3162	34,46 %	34,46 %	%	%	0,587 %	8,50 %	0,108 %	
Cotisation	1090					0,566 %	8,50 %	0,143 %	
Cotisation fissée									
Adressse									
Base									
Cotisation									
Cotisation fissée									
Cotisation 2024	1071								
Cotisation 2025	1090								
Variation	+1,77 %								
			%	%	%	%	%	%	
Propriétés non bâties	Commune	Syndicat des communes	Inter communauté	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
	%	%	%	%	%	%	%		
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles									
Cotisation 2024									
Cotisation 2025									
Variation									
			%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement Jeunes agriculteurs (JA)									
Base Etat									
Base collectivité									
Base du forfait forestier									
Majoration base terrains constructibles									
Caisse d'assurance des accidents agricoles									
Droits proportionnel et fixe									
Frais de gestion de la fiscalité directe locale									
Dégrèvement Habitation principale									
Dégrèvement JA État									
Dégrèvement JA Collectivité									
Montant de votre impôt									



OUVERTURE D'UN ATELIER DE RÉPARATION DE VÉLOS

Installé en septembre 2020, le garage à vélos situé au Square de Plaïdt fait peau neuve et devient « l'Atelier de réparation de vélos ».

Depuis son ouverture, le nombre d'usagers du local était très faible et les derniers abonnés ont fini par résilier leur inscription.

L'association Team Cycliste de Morangis donne ainsi une seconde vie à ce lieu en y installant un atelier de réparation de vélos ouvert à tous les cyclistes, professionnels comme amateurs, répondant ainsi à la demande sans cesse croissante des habitants, notamment lors de l'événement « Tout Roule » où l'association brille par sa présence.

Depuis le 6 décembre 2025, l'atelier est ouvert tous les :

- **Mercredis de 9h à 12h**
- **Samedis de 9h à 12h**

En fonction des fréquentations, d'autres créneaux pourront venir compléter ce planning initial afin de répondre aux besoins des Morangissois.

La Team Cycliste prodigue de bons conseils pour l'entretien de vos vélos : réglage des freins, réparation des crevaisons, entretien général... Venez découvrir la liste de ses prestations multiples à prix tout doux. Retrouvez l'affichage des créneaux du mois sur la porte du local.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Renforcement de la Ligne 299

Depuis le 18 octobre, la Ligne de Bus 299 (Morangis-Paris) est renforcée en journée du lundi au samedi, ainsi qu'en soirée les vendredis et samedis. Elle est désormais aussi active le dimanche avec une fréquence de 30 minutes.



CMOM PÉTANQUE : LA PASSION DE LA PÉTANQUE

Depuis de nombreuses années, le Club de Pétanque de Morangis rassemble des passionnés et compétiteurs dans une ambiance conviviale. Comptant 60 licenciés et membres actifs en 2025, le club anime la vie sportive morangissoise tout au long de l'année.

Le CMOM Pétanque comptabilise de nombreux compétiteurs qui participent toutes les semaines aux tournois organisés dans le département ou en région. Il engage de nombreux joueurs en compétitions officielles : championnats départementaux, régionaux, nationaux, championnats des clubs, Coupe de France des Clubs... et une fois par an jusqu'en Espagne à l'occasion du tournoi de Santa Suzanna.

Cette saison, il s'est distingué lors du Championnat des Clubs Départemental (CDC) OPEN 2025. L'équipe 1 est devenue Championne d'Essonne de la 2^e Division et jouera ainsi en 1^{re} Division pour la saison 2026. L'équipe 2 poursuit quant à elle ses efforts en 3^e Division et les Vétérans se maintiennent en 1^{re} Division.

Par ailleurs, chaque année, le Club organise plusieurs concours ouverts à tous les licenciés de pétanque. Pour le 14 juillet, il propose aux Morangissois amateurs de venir se mesurer aux licenciés lors d'un tournoi en Triplette au Parc Saint-Michel.

Un esprit familial et intergénérationnel

Les licenciés du club, âgés de 7 à 77 ans (*et plus !*), partagent des moments chaleureux que ce soit sur les terrains ou lors d'événements (concours internes, mensuels, barbecues...).

Ces rencontres régulières renforcent la cohésion du groupe et permettent à chacun, quel que soit son niveau, de progresser dans une ambiance chaleureuse.

Un club ouvert à tous

Du joueur débutant au compétiteur aguerri, chacun trouve sa place au CMOM Pétanque. « Ce qui fait la force du club est son ambiance et sa convivialité. On joue sérieusement, mais toujours dans la bonne humeur. »

Envie de rejoindre le club ?

cmom.petanque@gmail.com





L'ACCUEIL DE JOUR : UN ACCOMPAGNEMENT CHALEUREUX ET STIMULANT

L'EHPAD Geneviève Laroque propose un accueil de jour destiné aux personnes autonomes et mobiles, ayant besoin d'un accompagnement adapté en journée.

L'établissement dispose d'un accueil de jour pouvant recevoir 10 personnes. Moins connu que l'hébergement permanent ou temporaire, ce dispositif aide à rompre l'isolement et à bénéficier des services de la structure, tout en offrant un temps de répit aux proches aidants.

Les pensionnaires sont ainsi accompagnés par deux Assistants de Soins en Gérontologie (ASG) dans une aile dédiée et encadrée par la psychologue de l'EHPAD. Ils participent à des ateliers d'arts plastiques, pâtisserie, chorale, médiation animale, gym douce, stimulation cognitive, musicothérapie ou de lecture de journaux et rejoignent les autres résidents pour certaines activités. L'accompagnement est centré sur les besoins de chacun.

« *L'accueil de jour peut aussi être une première étape sur le chemin progressif vers l'EHPAD* », explique Anna Valtaud, directrice déléguée de l'établissement. « *Beaucoup de nos résidents ont commencé ainsi, avant de poursuivre en hébergement temporaire puis permanent* ».

Aucune condition particulière n'est requise pour intégrer ce dispositif journalier, hormis la mobilité (*les personnes en fauteuil roulant ne peuvent être accueillies*). Un entretien avec la psychologue est prévu en amont de l'inscription.

Les participants sont accueillis de 1 à 5 jours par semaine, du lundi au vendredi, de 9h30 à 16h30 (*déjeuner et goûter compris*). Le transport vers l'EHPAD n'est pas assuré par l'établissement et est à la charge des familles.

Le tarif varie en fonction du GIR (*outil d'évaluation du degré d'autonomie*). Les dossiers de demande d'inscription sont disponibles à l'accueil de l'EHPAD. L'établissement dispose par ailleurs de :

- 87 places en hébergement permanent, dont 13 réservées aux personnes handicapées vieillissantes,
- 4 places en hébergement temporaire, pour une durée totale maximum de 3 mois.

👉 **EHPAD Geneviève Laroque, 174 voie du Cheminet / 01 60 19 77 00**





Commerces /artisanat

MAISON DE SANTÉ

Louans santé

65 avenue Edmond Rostand

Praticiens :

Ostéopathe : Marie-Nour Samid
(auparavant 69 av. Gabriel Péri)

06 70 78 70 14

Psychiatre : Mathilde Claudez
01 80 86 39 49 et sur Doctolib

SALON COIFFURE

« Un look pour tous »

anciennement 69 avenue

Gabriel Péri déménage chez

« Now Coiff »

96 avenue Aristide Briand

01 69 34 81 44

ACCORDEUR DE PIANOS

Sydney Blanchard

15 rue du Gal Leclerc

06 12 88 75 12

FENÊTRES

PSM

Fabricant de fenêtres, baies

vitrées et portes d'entrée

Professionnels et particuliers

7-9 avenue Blaise Pascal

01 64 53 17 17

HÔTEL

Hôtel Morangis-Orly

Changement d'enseigne

pour l'hôtel Campanile

34 avenue Ferdinand de

Lesseps - 01 64 48 61 30

MISE À L'HONNEUR

La Chambre des métiers et de l'Artisanat (CMA) de l'Essonne valorise les entreprises de notre territoire. À ce titre, l'entreprise Kubli, confiseur installé à Morangis depuis plusieurs décennies, a été mise à l'honneur par la CMA pour son savoir-faire remarquable et sa richesse du tissu artisanal essonnien et morangissois. Une distinction qui salue un patrimoine gourmand qui a traversé les époques et 125 ans d'existence et de savoir-faire transmis.



EMPLOIS DE PROXIMITÉ

L'association des entreprises de la zone d'activités (APAM) met à votre disposition un site pour des offres d'emploi, contrats en alternance, stages.

👉 www.jobs-satges-apam91.fr





LEITE

Fondée le 27 juin 1989 par Jorge LEITE, l'entreprise Leite est spécialisée dans le secteur du bâtiment, avec un savoir-faire reconnu dans les domaines de la maçonnerie, de la menuiserie, de la plâtrerie et du staff.

Depuis plus de 36 ans, elle accompagne ses clients particuliers, professionnels et collectivités dans la réalisation de projets solides, durables et de qualité.

En 2018, l'entreprise familiale a été transmise à la nouvelle génération. Elvis, Joël et Fabrice poursuivent l'œuvre de leur père avec passion et exigence, dans le respect des valeurs fondatrices : professionnalisme, engagement et qualité du travail bien fait.

Alliant savoir-faire traditionnel et évolution des techniques du bâtiment, LEITE continue d'inscrire ses réalisations dans la durée, au service de la satisfaction de ses clients et de l'excellence du métier.

L'entreprise est certifiée Qualibat et est Reconnue Garant de l'Environnement (RGE).

La Société LEITE, entreprise de construction et extension de pavillons, rénovation d'établissements scolaires, de bijouteries, de résidences sociales et privées (EHPAD) et d'appartements, met à votre service ses équipes afin de réaliser un travail de qualité, en respectant les normes environnementales.

 4 avenue Gay Lussac
01 69 28 69 83 - sarleite@orange.fr
www.leite-construction.fr





Au fil de l'info

**ÉLECTIONS
MUNICIPALES
2026**

**INSCRIPTION SUR LES
LISTES ÉLECTORALES**

Les dates des élections municipales et communautaires sont fixées aux dimanches 15 et 22 mars 2026. Pour participer à ce scrutin, il faut être : soit citoyen français âgé d'au moins 18 ans et inscrit sur les listes électorales. Soit citoyen d'un autre pays membre de l'U.E., âgé d'au moins 18 ans et disposant du droit de vote dans son pays d'origine. Il faut aussi être domicilié dans la commune et inscrit sur les listes électorales. Pour voter lors des prochaines élections, cette démarche doit être réalisée au plus tard le 6 février 2026. Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.

👉 Infos : Les inscriptions sur les listes électorales s'effectuent en ligne sur www.service-public.gouv.fr/



**DEVENEZ
ANIMATEUR**



**VACCINS CONTRE
LES HPV ET
MÉNINGOCOQUES**

Pour les prochaines vacances estivales, la ville recrute des animateurs diplômés pour les accueils de loisirs et le Pôle Jeunesse et Citoyenneté. Les animateurs pour les accueils de loisirs, conçoivent et réalisent avec les enfants des projets et des actions d'animation et éducatif à caractère ludique. Encadrement d'activités, dynamisme, travail en équipe et pédagogie sont demandés. Les animateurs rattachés au PJC sont chargés d'accueillir et d'animer un public de jeunes âgés de 11 à 17 ans. Capacités à animer des ateliers, programmer des activités, ainsi qu'accompagner un public adolescent/jeunes adultes sont requis. Avoir une approche adaptée à ces derniers est une condition indispensable.

👉 Pour postuler envoyer CV et lettre de motivation à mairie@morangis91.com

Depuis la rentrée scolaire, l'ensemble des collèges d'Île-de-France propose aux collégiens dès la 5^e de se faire vacciner contre les papillomavirus humains (HPV) et les méningocoques. Cette campagne s'inscrit dans une démarche de santé publique visant à renforcer la prévention d'infections graves et évitables chez les adolescents. La vaccination reste possible à tout moment auprès d'un professionnel de santé en ville : médecin, pharmacien, sage-femme ou infirmier. Les HPV font partie des trois infections sexuellement transmissibles les plus fréquentes en population générale. Les méningocoques sont des bactéries pouvant entraîner des maladies graves : méningites ou septicémies. Elles peuvent être mortelles ou laisser de lourdes séquelles (surdité, troubles neurologiques, amputations).

👉 Infos : iledefrance.ars.sante.fr



INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers en France, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par toutes les sources de combustion : chauffage (*au bois, au fioul, au charbon, au pétrole*), mais aussi cuisinière au gaz, barbecue, brasero ou groupe électrogène. Il est incolore, inodore et non irritant et ne prévient donc pas de son arrivée. Les seuls signaux d'alerte de l'intoxication sont l'apparition des symptômes. Selon la quantité de CO et la sensibilité des personnes, ceux-ci peuvent varier : maux de tête, nausées, vomissements, fatigue physique et psychique, vertiges... Dans les cas les plus graves, l'intoxication peut aller jusqu'à la perte de connaissance, le coma, voire le décès. Il faut penser à une intoxication au CO quand :

- Les symptômes apparaissent toujours dans un même lieu ;
- Ils se répètent aux mêmes heures de la journée ;
- Plusieurs personnes vivant ou cohabitant dans un même lieu présentent certains signes décrits ci-dessus.

Pour éviter une intoxication :

- Faites vérifier vos installations de chauffage au moins une fois par an par un professionnel ;
- Veillez à ce que le conduit de fumée fasse l'objet d'un ramonage mécanique ;
- Ne bouchez jamais vos aérations et aérez régulièrement votre logement, même en hiver ;
- Les chauffages d'appoint (*gaz ou pétrole*) ne doivent pas être utilisés plus de 2h consécutives.



ATTENTION AUX FRAUDES



CONSEILLER NUMÉRIQUE

Restez extrêmement vigilant face à la recrudescence d'escroqueries opérées par des individus se faisant passer pour des représentants d'autorités ou organismes institutionnels (CAF, organismes bancaires, Améli...). Par voie téléphonique, mails, SMS ou en porte-à-porte, ils tentent d'obtenir des informations bancaires (*identifiant et mot de passe*) pour accéder à vos comptes et les vider. Ces informations personnelles et confidentielles ne doivent en aucun cas être communiquées par téléphone, SMS, mails ou site internet, même si la personne se présente au nom de votre établissement bancaire. En cas de doute, vérifiez toujours l'authenticité du contact. Le conseiller numérique France Services organise en mairie des ateliers cyber-réflexe afin de sensibiliser les usagers au danger des SMS frauduleux et prodiguer des conseils pour mieux se protéger des arnaques.

Infos : Conseiller France services
06 77 03 54 58



Chères Morangissoises,
Chers Morangissois,

Les élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars 2026. Dans un souci d'équité entre les futurs candidats, le groupe de la majorité a fait le choix de suspendre cette tribune jusqu'aux élections.

Nous vous remercions de votre compréhension.

• **Élus de la liste : 06 30 11 03 43**
« **Passion Morangis, Agir vraiment** »,
www.passion-morangis.com •

Non RATP CAP Ile de France, ce n'est pas la RATP. La Régie Autonome des Transports Parisiens c'est l'entreprise historique des transports en communs, entreprise publique de service public. RATP CAP Ile de France est une filiale de droits privés de la RATP, en Délégation de Service Publique. Une filiale est une société contrôlée par une autre société. Ici en l'occurrence cette filiale a pour finalité, la satisfaction des intérêts privés. La délégation de service public est un contrat dans lequel une collectivité publique, ou un établissement public, délègue une mission ou la gestion d'un service public à une entreprise privée. Cette situation est lourde de conséquence, tant pour le personnel actif et retraité que pour l'ensemble des usagers. En effet, l'opérateur privé, soumis à la rentabilité, rognera systématiquement sur les conditions de travail des salariés (licenciements, baisse des rémunérations,...) et sur les conditions d'utilisations et de services rendus aux clients (pannes de matériels, retards et suppressions de bus...). Que fera RATP CAP à votre avis, quant à 6h du matin, il n'y aura qu'un seul client dans le bus, un travailleur essentiel ? La RATP même avec ses défauts assure des services tôt le matin et tard le soir, quel que soit le nombre d'usager, car c'est une entreprise de services publics. Les élus municipaux, aujourd'hui ne pourront malheureusement plus rien y faire. La décision est actée. Cependant ils devront être attentifs aux déplacements quotidiens des morangissois. Espérons que les engagements pris par la Société mère, seront appliquées par sa filiale ! Car, RATP CAP Ile de France ce n'est pas la RATP. Les élus de la liste : « Morangis Pour Tous, une attention pour chacun », vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

• **Élus de la liste : « Morangis Pour Tous - MPT, une attention pour chacun »** •

À Morangis, l'arrivée de Noël apporte chaque année une atmosphère chaleureuse. Les lumières vont bientôt s'allumer dans nos rues et les décorations installées par les services de la ville nous rappellent que cette période est un moment de joie et de partage. Comme toujours, de nombreuses activités sont proposées pour petits et grands. Le marché de Noël, avec ses stands, ses gourmandises et ses animations, sera un temps fort. C'est l'occasion de soutenir nos artisans, de rencontrer nos voisins et de profiter d'un moment simple et convivial. Les associations et les écoles participent aussi à cette dynamique, avec des ateliers, des spectacles et des actions solidaires. Cette période festive est aussi un moment pour penser à l'année qui arrive. En 2026 auront lieu en France des élections importantes. Sans entrer dans les débats, il est utile de rappeler que ces rendez-vous démocratiques comptent pour chacun d'entre nous. Ils permettent à tous les citoyens d'exprimer leurs choix et de participer à l'avenir de notre commune. En attendant, profitons pleinement de cette fin d'année. Que Noël à Morangis soit pour tous un moment festif et de partage. Joyeuses fêtes à toutes et à tous.

• **Élus de la liste : 06 03 85 80 01**
« **Une nouvelle énergie pour Morangis** », **Carole Personnier, Xavier Dugoin** •



PRINCIPALES DÉCISIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

PROCHAIN
CONSEIL MUNICIPAL
16 FÉVRIER 2026 - 19H30

CONSEIL MUNICIPAL

• DU 23 JUIN 2025

Dans la cadre de l'approbation du Compte administratif 2024, le conseil municipal a arrêté, à la majorité (*Mme le Maire ne prenant pas part au vote, Pour : 25, Contre : 5*), la somme totale de 548 185,77 € comme excédent de clôture 2024 hors restes à réaliser et un résultat global de clôture 2024 de 633 788,37 € compte tenu de l'intégration des restes à réaliser. Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser d'investissement 2024 arrêtés à 124 245,80 € en dépenses et 173 848,40 € en recettes.

Suite au constat du résultat de clôture, il a décidé d'affecter définitivement :

En dépenses d'investissement au compte 001 : 688 648,15 €

En recettes d'investissement au compte 1068 : 1 272 833,92 €

Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2025.

À l'unanimité, le Conseil municipal a approuvé :

- La convention de mise à disposition de locaux municipaux aux associations,
- L'attribution d'une subvention d'un montant de 500 € à l'association 91-FM,

- Le maintien des modalités du dispositif de la « Carte Sport-Culture » au titre de l'année 2025-2026,
 - La mise en œuvre du permis de végétaliser sur le domaine public communal de Morangis,
 - La démarche d'engagement de la ville de Morangis dans l'écriture d'une Charte de l'Arbre,
 - La signature de la Convention Nature en Ville entre la Ville de Morangis et le Conseil départemental de l'Essonne pour une durée de 5 ans,
 - La contractualisation avec l'éco-organisme ALCOME pour la réduction des déchets des produits du tabac dans l'espace public,
 - La reconduction du « Dispositif BAFA Morangis »
- Les conseillers municipaux ont également :
- Adopté le règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires modifié (*Pour : 25, abstention : 5*),
 - Approuvé la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de la zone industrielle Sud de la commune de Morangis dite zone « Les Briqueteries » avec le PLU en vigueur (unanimité)

- Pris acte du rapport de présentation de la suppression de la ZAC du Centre-Ville de Morangis et donné un avis favorable à l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour procéder à la suppression de la ZAC du Centre-Ville (*unanimité*)

CONSEIL MUNICIPAL

• DU 22 SEPTEMBRE 2025

Lors de cette séance, le conseil municipal a approuvé à la majorité (*Pour : 27, Contre : 3*) la convention pour l'installation et l'entretien d'un relais de radio transmission sur un immeuble appartenant à la société SEQENS.

À l'unanimité, il a approuvé :

- Les conventions de mise à disposition de locaux municipaux aux associations et au collège M. Vignaud,
- L'avenant de prolongation d'occupation du domaine public avec la société FootGolf GreenPark pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 janvier 2034,
- La convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le CMOM section tennis pour les travaux de transformation de 2 terrains en béton en 2 terrains en terre artificielle.

L'ensemble des procès-verbaux des conseils municipaux sont consultables sur :





PERMANENCES

- BRIGITTE VERMILLET,
MADAME LE MAIRE,

Reçoit sur rendez-vous
au 01 64 54 28 71
madamelemaire@
morangis91.com

- VICE-PRÉSIDENTE DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EN CHARGE DU PATRIMOINE
DÉPARTEMENTAL

Reçoit sur rendez-vous
bvermillet@cd-essonne.fr

- MAISON DE L'ESSONNE
01 60 91 91 91

- PROTECTION
MATERNELLE ET INFANTILE

Les centres les plus
proches sont:

- Chilly-Mazarin
01 60 92 10 00
- Savigny-sur-Orge
01 69 12 35 14
- 6 bis rue de Morsang

- SECOURS CATHOLIQUE
06 99 10 35 58

- SECOURS POPULAIRE
FRANÇAIS
06 81 51 06 41

- LA CHAMBRE DES
NOTAIRES DE L'ESSONNE

Consultations gratuites
à Evry - 01 60 78 01 27

HÔTEL DE VILLE

- 12 avenue de la
République BP 98
91420 Morangis Cedex

Tél. 01 64 54 28 28
Fax 01 69 09 63 01
mairie@morangis91.com
www.morangis91.com

- HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi et Mardi:
8h30/12h
13h30/17h30

Mercredi: 8h30/12h

Jeudi: 8h30/12h
13h30/18h30

Vendredi: 8h30/12h
13h30/17h30

Samedi: 8h30/12h

- CABINET DU MAIRE

01 64 54 28 71

- CCAS

01 64 54 28 30

- SERVICE SÉNIORS

01 64 54 28 20

- POLICE MUNICIPALE

01 64 54 28 01

- DIRECTION GÉNÉRALE

01 64 54 28 07

- COMMUNICATION

01 64 54 28 57

- ÉTAT CIVIL - CIMETIÈRE

01 64 54 28 02/03

- SERVICE RÉGIE

01 64 54 28 60

Lun. 9h45/12h et
13h30/17h15,

mar. et ven. 8h45/12h
et 13h30/17h15,

jeu. 8h45/12h et
13h30/18h15,

mer. et sam. 8h45/11h45

- SERVICE URBANISME

01 64 54 28 70

Fermé au public le mardi
après-midi.

- FINANCES

01 64 54 28 06

- ÉLECTIONS

01 64 54 28 14

- ENFANCE ÉDUCATION

01 64 54 28 65

- ENFANCE PÉRI ET
EXTRASCOLAIRE

01 64 54 28 66

- JEUNESSE/CITOYENNETÉ

01 64 54 28 50

- PETITE ENFANCE

01 64 54 28 45

- RESSOURCES HUMAINES

01 64 54 28 12

- SERVICES TECHNIQUES

01 64 54 52 40

- SPORTS

01 64 54 52 19

- CULTUREL

01 64 54 28 56

- ANIMATION LOCALE
ET VIE ASSOCIATIVE

01 64 54 28 53



- CHARLIE BONNET
4 septembre 2025

- DAVIS HARCIUC
4 septembre 2025

- NOLAN ALTIS AVERTY
8 septembre 2025

- CHAMSDINE LABIDI
10 septembre 2025

- SOREN MATHEVEY
12 septembre 2025

- DEYAN STANKOVIC
13 septembre 2025

- LOUISANDRA CORREIA
15 septembre 2025

- LEAH DUNCA
20 septembre 2025

- LIAM LAURENCEAU
22 septembre 2025



- CHRISTINE DOYERE
ET MICHEL BOURZAM

20 septembre 2025

- ELODIE BIVEGHE BI-OBAME
ET DADY DESTIN ANGELO IKOTE

3 octobre 2025

- ALEXANDRA DUBOIS
ET SÉBASTIEN PINTO

4 octobre 2025

- AGNÈS DELABIE
ET JACQUES CRABOT

25 octobre 2025

- THAYNARA OLIVEIRA
TEODORO ET RUI CARLOS
CELSO DA SILVA

8 novembre 2025

- SOLÈNE HÉRON
ET QUENTIN COUTUREAU

29 novembre 2025

- JEANNINE MARCHAL
NÉE CAMBRUNE
10 octobre 2025

- MAYER NAKACHE
23 octobre 2025

- PROVVIDENZA
SCIABBARRASI NÉE
MALAGUARERA
30 octobre 2025

- NICOLE BOILLON
NÉE TERRIER
10 novembre 2025



Les déclarations
préalables sont
consultables sur le
site de la ville :
www.morangis91.com
rubrique : urbanisme



**ALLÔ, MADAME LE MAIRE
01 64 54 28 38**

VOUS RETROUVE*

Tous les mercredis
de 11h à 12h



*Sauf pendant les vacances scolaires

POUR FACILITER VOTRE QUOTIDIEN,
RETRouvez toutes les
INFORMATIONS avec IMAGINA

- Pharmacies de garde,
- Démarches administratives,
- Numéros d'urgence,
- Menus cantine,
- Offres d'emploi,
- Travaux,
- Bornes...



Contre les **cambriolages**,
ayez les **bons réflexes** !

LA
SÉCURITÉ
PAR TOUS ET
POUR TOUS

COMPOSEZ
LE 17

**OPÉRATION
TRANQUILLITÉ
VACANCES**

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.
Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

DÉBUT DE LA CAMPAGNE DE RECENSEMENT

**DU 15 JANVIER
AU 21 FÉVRIER 2026**

Des agents recenseurs de la ville munis de leur carte officielle seront chargés de collecter à domicile un certain nombre d'informations qui serviront par la suite à prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. Merci de leur réserver votre meilleur accueil.



P. Pouchain



C. Sontre



L. Guilly



A. Masson



Vœux de la Municipalité

2026

OUVERTURE
DES PORTES
17H30

GYMNASIUM
CLAUDE BIGOT

SAMEDI 17 JANVIER